



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TRÉPORT

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année scolaire 2022-2023

Inscription

Réinscription

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe et portable :

Courriel :

Établissement scolaire 2022/2023 :

Classe 2022/2023 :

Profession (*si adulte*) :

Adresse de l'employeur :

Téléphone professionnel :

ASSURANCE

N° de police d'assurance :

Nom de l'assurance :

Adresse de l'assurance :

.....

Code postal : Ville :

REPRÉSENTANT LEGAL 1 (*pour les élèves mineurs*)

Père Mère Tuteur Autre :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe et portable :

Courriel :

Profession :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

Téléphone professionnel :

REPRÉSENTANT LEGAL 2 (pour les élèves mineurs)

Père Mère Tuteur Autre :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de téléphone fixe et portable :

Courriel :

Profession :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

Téléphone professionnel :

CAF

N° CAF :

Adresse de la CAF :

.....

Code postal : Ville :

Parent bénéficiaire des allocations : Père Mère

Choix de la formation (cocher les cases utiles)

FORMATION MUSICALE ET JARDIN MUSICAL

Forfait annuel

- Élève du Tréport 33,90 €
- Élève hors commune 48,40 €

Votre niveau de formation :

- | | | | |
|--|--|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Jardin musical 1 ^{ère} année | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle A | <input type="checkbox"/> 2 ^e cycle A | <input type="checkbox"/> Adulte 1 |
| <input type="checkbox"/> Jardin musical 2 ^e année | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle B | <input type="checkbox"/> 2 ^e cycle B | <input type="checkbox"/> Adulte 2 |
| <input type="checkbox"/> Jardin musical 3 ^e année | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle C | <input type="checkbox"/> 2 ^e cycle C | <input type="checkbox"/> Adulte 3 |
| | <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle D | <input type="checkbox"/> 2 ^e cycle D | |

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

Forfait annuel – Instruments d'harmonie (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, tuba, percussions)

- Élève du Tréport sans location d'instrument 41,90 €
- Élève du Tréport avec location d'instrument 81,70 €
- Élève hors commune sans location d'instrument 58,70 €
- Élève hors commune avec location d'instrument 118,10 €

Forfait annuel – Autres instruments (accordéon, piano, violon, violoncelle, contrebasse, guitare classique, guitare électrique, guitare basse)

- Élève du Tréport sans location d'instrument 124,40 €
- Élève du Tréport avec location d'instrument 162,20 €

- Élève hors commune sans location d'instrument 306,00 €
 Élève hors commune avec location d'instrument 346,80 €

Instrument(s) choisi(s) et niveau de formation :

.....
.....

Location d'un instrument : Oui - Instrument :
 Non

TECHNIQUE VOCALE ET DANSE

Forfait annuel – Cours de technique vocale

- Élève du Tréport 53,10 €
 Élève hors commune 68,00 €

Forfait annuel – Chorales adultes

- Élève du Tréport 46,40 €
 Élève hors commune 54,10 €

Forfait annuel – Cours de danse classique et jazz contemporain

- Élève du Tréport 46,00 €
 Élève hors commune 105,00 €

Discipline(s) collective(s) choisie(s) :

- Ensemble vocal Atelier jazz Atelier musiques actuelles Orchestre d'harmonie

Dispositions particulières :

Pour l'apprentissage d'une 2^e discipline : le droit de la 2^e inscription bénéficiera d'une réduction de 25 %.

Pour l'apprentissage d'une 3^e discipline : le droit de la 3^e inscription bénéficiera d'une réduction de 50 %.

Le personnel communal, domicilié hors commune, et ses enfants bénéficieront du tarif « Élève domicilié au Tréport ».

Les élèves de l'école de musique qui participent à l'orchestre d'harmonie ne payent pas la location d'instrument.

Les élèves de la commune de Mers-les-Bains bénéficient du tarif « Élève domicilié au Tréport ».

Les disciplines collectives sont gratuites. Les chorales adultes et enfants sont gratuites pour les personnes déjà inscrites dans une autre discipline.

Tarif familles nombreuses :

Les réductions suivantes sont appliquées :

2^e inscription, réduction de 10 %

3^e inscription, réduction de 15 %

4^e inscription, réduction de 25 %

5^e inscription, réduction de 50 %

PAIEMENT

Toute année scolaire commencée entraîne le règlement de l'intégralité des droits d'inscription. Si l'élève arrête les cours pendant l'année scolaire, le reliquat de la cotisation annuelle reste dû.

Pour le confort des familles, le paiement des cours dispensés à l'école de musique et de danse s'effectue au cours de l'année scolaire en trois versements (un versement par trimestre).

La Ville du Tréport propose également de régler les factures par prélèvement automatique. Si vous êtes intéressé(s), merci de déposer aux Services à la Population le mandat de prélèvement SEPA et le règlement financier et contrat de prélèvement automatique dûment complétés.

RESPONSABLE FINANCIER : Responsable légal 1 Responsable légal 2

Le présent dossier ne sera pris en compte que s'il est accompagné de l'ensemble des pièces administratives demandées :

- **Attestation d'assurance responsabilité civile ;**
- **Taxe d'habitation (pour les Tréportais) ;**
- **Pass Culture ;**
- **Carte CAF ;**
- **Si prélèvement automatique : mandat de prélèvement SEPA et règlement financier et contrat de prélèvement automatique dûment complétés ;**
- **Si location d'un instrument : formulaire de prêt annuel d'un instrument complété et signé.**

Cette inscription est obligatoire mais ne vous décharge pas de vous inscrire auprès du Directeur de l'école de musique et de danse du Tréport.

Je, soussigné(e)
reconnait avoir pris connaissance des modalités d'inscription à l'école de musique et de danse du Tréport et m'engage à les respecter.

Je m'engage :

- En cas d'absence, à avertir par mail ou par téléphone le professeur dans les plus brefs délais ;
- À prévenir les Services à la Population, mairie du Tréport, rue François Mitterrand, CS 70001, 76470 Le Tréport (☎ 02 35 50 55 21 ou servicepopulation@ville-le-treport.fr) en cas de changement de situation ;
- À respecter les conditions de prêt dans le cadre d'une location annuelle d'un instrument de musique.

À, le

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé »

« Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies à l'occasion de nos échanges font l'objet d'un traitement informatique visant à permettre à la Ville du Tréport l'instruction de votre dossier ou le traitement de votre demande. Vos données sont destinées à nos services, et au besoin, sauf opposition de votre part, à nos collaborateurs et/ou partenaires, afin de vous apporter une réponse plus appropriée. Elles seront conservées le délai nécessaire au traitement de votre demande et au plus tard jusqu'à 3 ans à compter de notre dernier contact.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de M. le Maire par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature à adresser en Mairie du Tréport, CS 70001, 76470 LE TREPORT ou son Délégué de la Protection des Données à l'adresse suivante dpo@villes-soeurs.fr.